

Dernières nouvelles du mouvement suite à la CAPD de lundi 15 mars

1. Liste d'aptitude aux fonctions de directeurs

Vous trouverez ci-jointe la liste des collègues qui sont retenus pour être inscrits sur la liste d'aptitude de directeurs. Nous rappelons que les collègues qui font fonction ET qui ont un avis favorable de leur IEN ne passent pas d'entretien. 36 places disponibles (c'est le nombre des directions vacantes au mouvement de cette année 9 multiplié par 4) 26 demandes, 21 retenus. Nous rappelons que seuls les collègues inscrits sur la liste de cette année et des 2 années précédentes sont autorisés à postuler sur des postes de direction à la phase informatisée. En effet votre inscription sur la liste d'aptitude de directeurs est valable 3 ans. Si au bout de 3 ans vous n'avez pas exercé sur un poste de direction vous devez repasser l'entretien.

2. Départ en stage CAPA-SH :

2 collègues retenus : Stéphanie ECOFFET pour option E et Jean-Philippe MULLER pour option D . La formation pour ces 2 options a lieu à Besançon.

3. Stages linguistiques d'été :

3 candidatures déposées, toutes acceptées :

Valérie HERNANDEZ pour l'Italie

Delphine PONS pour Edimbourg

Véronique FERRIER pour Freiburg

4. Le mouvement : quelques précisions

--> la reconduction à l'identique : c'est encore possible grâce à nous !

un courrier écrit en intersyndicale (SE+SNUIPP) demandait au Daka de rétablir la possibilité de reconduction à l'identique sur des postes à titre provisoire.

Le daka a accédé partiellement à notre demande (ça n'apparaît pas dans la circulaire Mouvement , ce sera un additif après la phase principale pour la phase d'ajustement), ce qui donne :

- Si vous obtenez à la phase principale un poste sur zone géographique dans un de vos 4 derniers vœux, ET que vous pouvez prétendre à une reconduction à l'identique de votre poste actuel (genre association de temps partiels ou poste non occupé par son titulaire par exemple) vous pouvez faire un courrier pour demander une révision de votre nomination de phase principale. Vous renoncez alors au poste obtenu à titre définitif en phase principale pour garder en reconduction à l'identique à titre pro le poste que vous occupez cette année.
- Si vous êtes sans poste à l'issue de la phase principale et que vous pouvez prétendre à une reconduction à l'identique de votre poste actuel, vous pouvez faire un courrier pour demander à occuper de nouveau à titre pro le poste que vous occupez cette année.

Dans tous les cas vous devez attendre le lendemain de la CAPD du mardi 18 mai pour vous manifester.

--> carte scolaire : incidences sur le mouvement

les ouvertures et fermetures de classes sont prononcées lundi 22 mars en CTP. Du coup une mise à jour de la liste des postes vacants avec les ouvertures et les fermetures paraîtra dès le 23 (surveillez votre boîte mail). Les collègues qui découvrent lundi après le CTP qu'ils sont victimes de mesure de carte auront (s'ils en ont besoin) un délai supplémentaire pour faire leurs vœux (après le 1er avril, date de fermeture officielle du serveur), se renseigner auprès de l'inspection si vous êtes dans ce cas.

Les élues CAPD pour le SNUIPP
Véro, Peggy et Géraldine

Rappel :

tout tout tout on vous dira tout sur la préparation du mouvement et de la carte scolaire :

RIS à Beaucourt école Bolle mardi 16 mars à partir de 16h30

RIS à Belfort maison du peuple mercredi 17 mars 9h-12h

RIS à Ettueffont école élémentaire mardi 30 mars à partir de 16h30